



Accession à prix maîtrisée

Par Sebmalouin

Bonjour,

Mon amie possède depuis peu un terrain en accession à prix maîtrisé dont elle a pu bénéficier grâce à son statut de primo accédant et ses bas revenus. Elle comptait en effet y faire construire une maison par ses propres moyens. À présent, nous souhaiterions faire construire à deux sur ce terrain mais ayant déjà été propriétaire, je souhaite savoir si la construction à deux sur ce terrain est possible et si oui par quels moyens. On m'a parlé de la création d'une sci mais je me demande comment se passe le transfert du terrain en question sur la sci.

Merci d'avance pour les éventuelles réponses.

Par ESP

Bonjour

Quand "avez vous déjà été propriétaire"?

Car il me semble que cela est possible à la condition de ne pas avoir été propriétaire depuis au minimum deux ans